

Candidature nationale soumise pour le cycle 2020 de la Convention UNESCO sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Dans le cadre de la Convention UNESCO de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Franck Riester, ministre de la Culture, en accord avec le Président de la République française, a retenu comme dossier national en cette année 2019 :

« La yole ronde de Martinique, de la construction aux pratiques de navigation : un modèle de sauvegarde du patrimoine ».

Le ministre de la Culture se rendra en Martinique jeudi 4 avril. Il rencontrera, en présence d'Annick Girardin, ministre des Outre-mer, le comité de soutien de la Yole ronde et l'ensemble des acteurs locaux.



Crédits Patrick Joseph-Auguste, 2017.

Ce choix reconnaît les efforts menés depuis plusieurs décennies pour sauvegarder non seulement les savoir-faire de charpente, spécifiquement liés à la construction de ces embarcations traditionnelles, et des techniques particulières de navigation, fondées sur un esprit associatif et collaboratif, mais aussi des pratiques physiques et festives, marquées par des courses dans les différents ports de l'île et par le Tour des Yoles, moment intense qui mobilise aujourd'hui des dizaines de milliers d'habitants.

Les toutes premières démarches des porteurs de projet pour faire reconnaître la yole ronde de la Martinique comme Patrimoine culturel immatériel ont été lancées en 2010

auprès du ministère de la Culture. Cette première étape, nécessaire pour candidater à l'UNESCO, a abouti en janvier 2017 à l'inscription à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel en France.

En Martinique, les régates de yole dépassent la seule dimension événementielle : « C'est une affaire de tout un peuple », estimait Aimé Césaire. Cette candidature préparée de longue date implique en effet une large communauté, variée dans ses composantes : marins-pêcheurs, premiers utilisateurs de la yole ; charpentiers-marins, détenteurs des savoir-faire de la construction ; initiateurs d'une pratique de loisir de la yole ; maîtres yoleurs et équipages, garants de la sauvegarde de la pratique ; associations de yoles et bébés yoles, regroupées au sein de la Fédération des yoles rondes de la Martinique ; entreprises locales, attachées aux valeurs de solidarité des équipages des yoles ; élus et institutions territoriales, qui assurent la sécurité et la pérennité des activités liées à la yole ; artistes et enseignants, qui transmettent connaissances, pratiques et valeurs ; étudiants et universitaires, qui étudient la yole ; toute la population de l'île, enfin, pour laquelle la pratique de la yole représente une identité, un rendez-vous familial, festif et communautaire.

Remise le 25 mars 2019 par le ministre de la Culture à l'ambassadeur de France, délégué permanent auprès de l'UNESCO, cette candidature nationale au Registre des bonnes pratiques de sauvegarde, transmise au Secrétariat de la Convention, sera instruite durant plusieurs mois par l'Organe international d'évaluation attaché à la Convention, en vue d'une éventuelle reconnaissance de cette pratique culturelle immatérielle à la fin de l'année 2020.

En vue de ce même cycle, le ministère de la Culture a par ailleurs coordonné deux candidatures multinationales : « **Les techniques artisanales et pratiques coutumières des ateliers de cathédrales, ou *Bauhütten*, en Europe** » (candidature commune de la France avec l'Allemagne, l'Autriche, la Norvège et la Suisse) et « **L'art musical des sonneurs de trompe** » (candidature commune de la France avec la Belgique, l'Italie et le Luxembourg).

La France a été invitée, enfin, à contribuer à deux dossiers binationaux : « **Les savoir-faire de la mécanique horlogère** », candidature coordonnée par la Suisse, et « **L'art de la perle de verre** », candidature coordonnée par l'Italie.

Contact

Ministère de la Culture
Secrétariat du conseiller communication
01 40 15 74 24
secretariat.guillot@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC